

**Objet : Mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement électromécanique
du forage de Latour-Bas-Elne**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil de Communauté du 08 avril 2026 prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et donnant délégations de compétences et de signature au Président pour les marchés publics inférieurs à 100 000,00 € H.T.,

Vu les crédits inscrits au budget annexe Eau Potable de la communauté de communes,

Considérant la nécessité de passer un marché de maîtrise d'œuvre dans le cadre du renouvellement des installations électromécaniques du forage AEP de Latour-Bas-Elne dont le montant des travaux est estimé à 100 000,00 € HT,

Considérant que cette prestation de maîtrise d'œuvre est estimée à 9 000 € HT,

Considérant que trois opérateurs économiques ont été consultés et que trois offres ont été présentées dans les délais impartis,

Considérant que l'offre présentée par la société JCK, inférieure à l'estimation de la maîtrise d'ouvrage, a été jugée économiquement la plus avantageuse,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la **société JCK**, un marché de marche maîtrise d'œuvre visant le renouvellement des installations électromécaniques du forage AEP de Latour-Bas-Elne, pour un montant de **7 950 € H.T.** soit **9 740,00 € T.T.C.**

ARTICLE 2 :

Que le montant de la dépense induite est inscrit au budget Eau Potable de la Communauté de communes,

ARTICLE 3 :

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint-Cyprien, le

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20260702-2026-06-41D-AU
Date de télétransmission : 02/07/2026
Date de réception préfecture : 02/07/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél 04 68 37 30 60
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114